

Nielles-lès-Calais

**Synthèse communale propre aux
inondations du territoire des pieds de
coteaux des Wateringues**



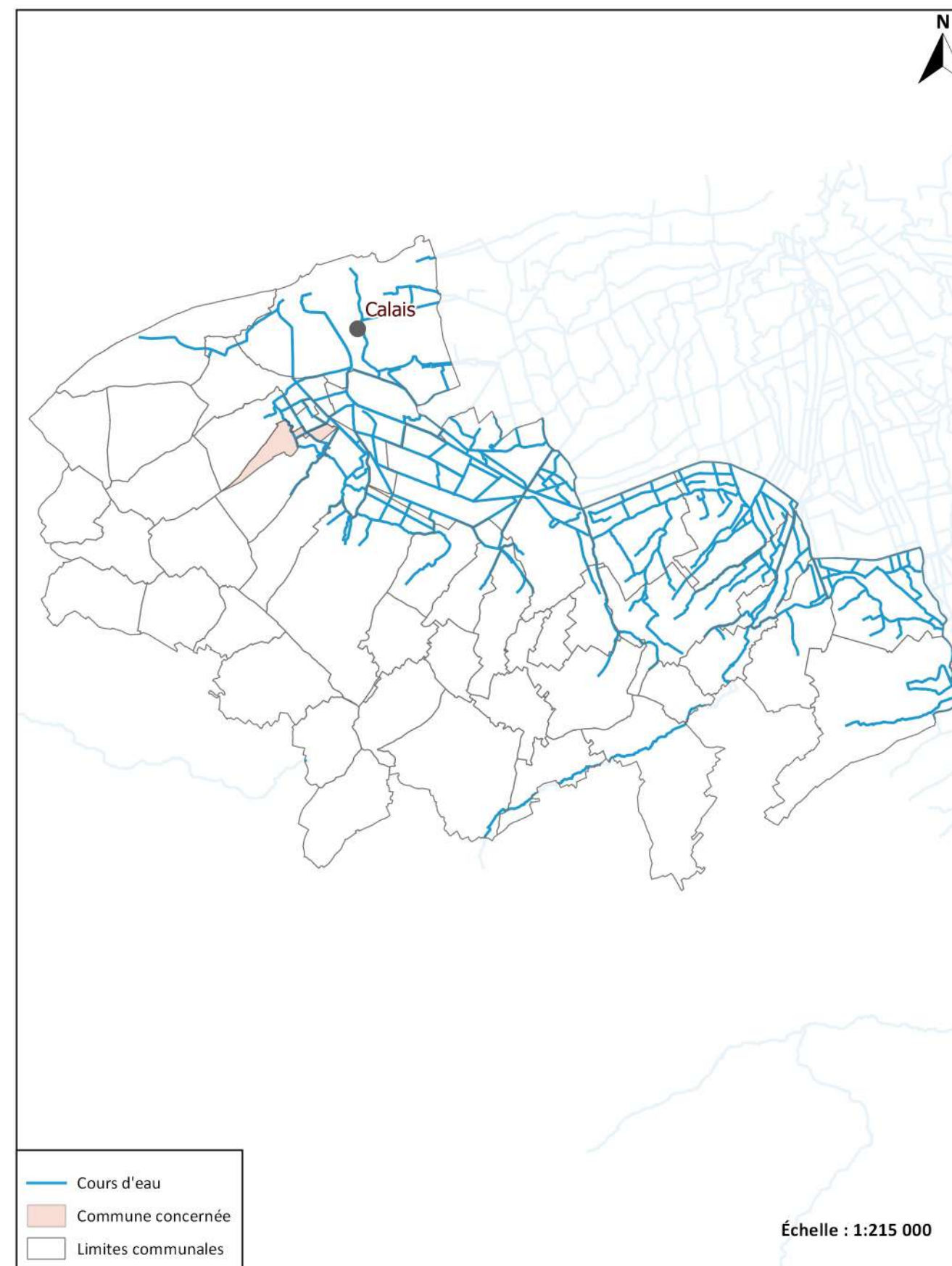
Le présent document constitue la synthèse, à l'échelle communale, des différentes phases de l'étude de l'élaboration du PPRI des pieds de coteaux des Wateringues.

Il s'agit donc du document évolutif qui s'enrichira au fur et à mesure de l'avancement de l'étude afin de synthétiser au mieux, à l'échelle de chaque commune, le fonctionnement hydraulique et le risque inondation en présence, que ce soit le risque de débordement ou de ruissellement.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Section I - Historique des inondations de la commune - où est présentée la partie historique du compte-rendu de l'entretien réalisé avec les élus locaux concernés, lorsque ces derniers ont été rencontrés ;
- Section II - Enjeux et gestion de crise - où est présentée la partie enjeux du compte-rendu de l'entretien réalisé avec les élus locaux concernés, lorsque ces derniers ont été rencontrés ;
- Section III - Cartographie et analyse du fonctionnement hydraulique - Une cartographie commentée et accompagnée de photographies présente le fonctionnement hydraulique en place à l'échelle du territoire communal ;
- Section IV - Cartographie et analyse de l'historique des inondations - Une cartographie commentée présente la localisation et la concentration des données historiques collectées à l'échelle du territoire communal.
- Section V - Cartographies des hauteurs de submersion, des vitesses d'écoulement et de l'aléa de référence.

Des sections supplémentaires compléteront ces synthèses lors des phases ultérieures de la présente étude.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER PAS-DE-CALAIS

Compte-rendu de l'entretien avec la commune réalisé le 23 juin 2015 en mairie de Nielles-lès-Calais modifié et complété suite à l'entretien du 1er avril 2016

M. Calais, maire de Nielles-lès-Calais
Participants :
M. Pruvost, adjoint au maire
M. Lepenne et Mme Ziolkowski, DDTM 62
M. Calvo, Prolog Ingénierie

Historique des inondations:

M. le Maire liste trois inondations ayant impacté le territoire de Nielles-lès-Calais, à savoir :

- août 2006 ;
- novembre 2009 ;
- 2014.

M. le Maire de Nielles-lès-Calais localise un bassin de rétention de 15 000 m³ à l'amont du village à proximité de la RD246. Ce bassin de rétention dispose d'une vanne de régulation pouvant être activée manuellement par M. Calais en cas de nécessité. En temps normal, la vanne est ouverte légèrement. Son ouverture est régulée manuellement en fonction de l'événement. Le bassin de rétention a été redimensionné début 2000, sa capacité a été doublée étant donné qu'il était sous-dimensionné pour collecter toutes les eaux de ruissellement provenant de l'amont. Les habitations du bas du village étaient noyées à l'époque. Fin des années 90, chaque phénomène pluvieux intense engendrait des inondations via le débordement du bassin de rétention.

Cependant, suite à son redimensionnement, le bassin a débordé en août 2006 et en novembre 2009. M. le Maire rappelle que l'inondation de 2006 était un phénomène d'une rare intensité. Malgré tout, la mairie a constaté très peu d'inondation d'habitations privées. Cette inondation a duré 24 heures.

La mairie de Nielles-lès-Calais indique que les voiries n'ont jamais été coupées à cause des inondations. M. le Maire souligne la différence entre route inondée et route coupée.

La mairie de Nielles-lès-Calais indique la présence de phénomènes de ruissellement à l'amont de la rivière. Un fossé a été créé le long de la D245E suite à 2006 drainant les eaux de ruissellement, et permettant de régler les problèmes d'inondations de jardins des habitations. Ces eaux sont canalisées sous la route et rejoignent la rivière d'Hames-Boucres.

M. le maire note que le réseau pluvial est bien calibré, et qu'il permet d'éviter les phénomènes d'inondation.

M. le maire indique qu'une ZIC est erronée et la localise sur la carte. Il s'agit de la zone propre à l'inondation de novembre 2009. Cette ZIC sera précisée dans la suite de l'étude.

La mairie de Nielles-lès-Calais note que le principal axe de ruissellement passe sous la ligne TGV. La création de la ligne TGV a accentué les phénomènes de ruissellement subis par la commune.

M. le Maire souligne que le bassin des Chasses manque de capacité, il n'y a pas de curage ni d'entretien des berges ce qui empêche l'actionnement des pompes à la station des Pierrettes. Le bassin des Chasses constitue un problème important quant aux phénomènes d'inondation : son ensablement réduit fortement sa capacité. M. le maire note que l'événement d'août 2006 aurait pu durer moins longtemps si le bassin des Chasses avait été mieux adapté. Il note que le problème est similaire avec le canal de Calais qui est maintenu à un certain niveau pour la navigation ce qui limite le pompage en son sein lors de forts événements. Enfin, selon M. le Maire, il manque des bassins de rétention pour améliorer la gestion des eaux pluviales.

La DDTM précise que le curage du bassin des Chasses est une action étudiée dans le cadre du PAPI du Delta de l'Aa.

Les inondations au nord, en partie basse de la commune, sont récurrentes, l'implantation du tunnel dans une zone de rétention d'eau engendre un manque de capacité de rétention. De plus, M. le Maire note qu'une entreprise qui pompait énormément d'eau a été fermée, accentuant ainsi la présence d'eau au sein du territoire lors d'événements pluvieux intenses. La DDTM explique que le PMCO en charge du PAPI travaille avec Eurotunnel pour définir un protocole pour stocker davantage d'eau dans leurs bassins qui ne sont pas utilisés à leur pleine capacité.

Les grands ouvrages tels que l'autoroute A16, l'implantation de la ligne TGV, le tunnel passant par Calais, Coquelles et Fréthun, ont modifié les flux d'eau engendrant une sur-inondation du « Grand-Marais ». La zone inondable s'étend de plus en plus en amont à cause de ces aménagements.

Au nord de la commune, lors des pluies importantes, les phénomènes peuvent durer environ un mois. Ceci n'a pas toujours existé, cela est lié aux aménagements récents précités. Il s'agit d'un problème non négligeable car si les phénomènes se multiplient en un laps de temps relativement court, le nord de la commune se retrouvera inondé, et on ne pourra plus évacuer les eaux vers le marais. La DDTM précise que l'objectif du PPRI est de déterminer l'inondation centennale qui pourra être plus importante que les événements qui se sont produits récemment.

La mairie de Nielles-lès-Calais indique que l'événement d'août 2006 a été très court et imprévisible. La commune n'a pas été prévenue par la préfecture.

Pour ce qui est de la gestion des eaux pluviales, le réseau communal aide à la gestion des inondations. La commune favorise au maximum l'infiltration à la parcelle.

M. le Maire note qu'il n'a pas à sa disposition d'archives concernant les inondations.

M. le Maire note que la cartographie des ZIC est relativement fidèle à la réalité hormis les deux secteurs précités.

M. le Maire localise la canalisation EP sur la carte longeant la rue du Pont de Nielles.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER PAS-DE-CALAIS

Compte-rendu de l'entretien avec la commune réalisé le 23 juin 2015 en mairie de Nielles-lès-Calais modifié et complété suite à l'entretien du 1er avril 2016

M. Calais, maire de Nielles-lès-Calais

Participants :

M. Pruvost, adjoint au maire

M. Lepenne et Mme Ziolkowski, DDTM 62

M. Calvo, Prolog Ingénierie

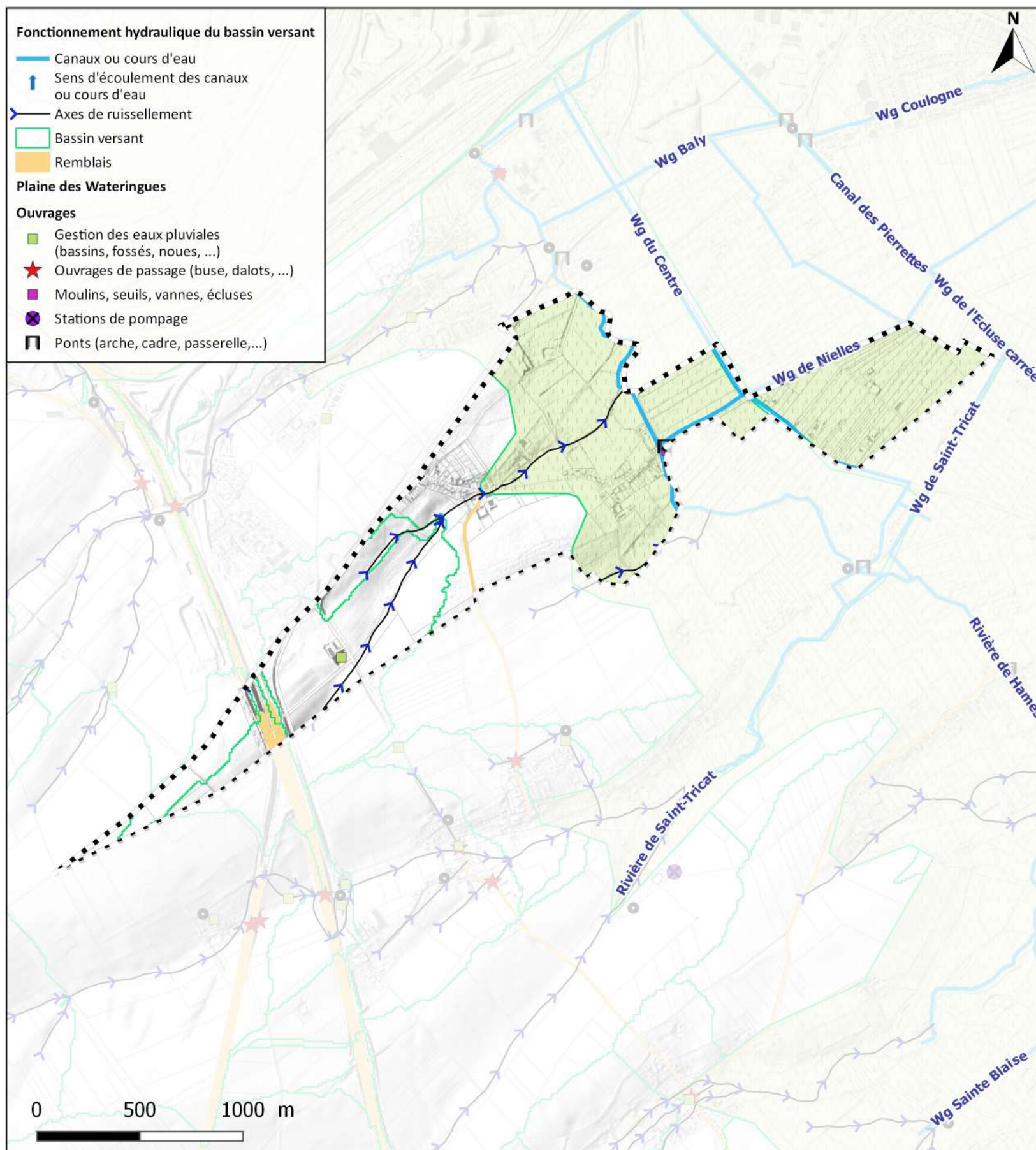
Enjeux et gestion de crise:

Un lotissement de 12 logements a été créé au nord-ouest de la rue du Pont de Nielles. Celui-ci est accompagné d'un bassin de rétention de 53 m³ créé à partir de 2012. Il a été rempli à ras bord en 2013 sans avoir débordé. Cependant M. Pruvost note que les parcelles n'étaient pas encore aménagées, et que la surface de ruissellement est moins importante aujourd'hui suite à l'agencement des parcelles par les riverains : meilleure infiltration.

M. le Maire note qu'il n'y a pas d'autre projet urbain significatif, et souligne la limitation imposée par le SCOT. Seules quelques parcelles sont constructibles à Nielles-lès-Calais où aucun projet futur n'est aussi important que le lotissement de 12 habitations présenté plus haut.

La mairie de Nielles-lès-Calais va se renseigner sur l'existence de photographies retraçant les anciennes inondations.

La mairie de Nielles-lès-Calais va se renseigner sur le dimensionnement des canalisations EP en présence au sein du territoire communal.



La commune de Nielles-lès-Calais est traversée par deux axes de ruissellement provenant des hauteurs de la commune. Ils se rejoignent à l'amont du centre urbain avant de le traverser. L'axe majeur ainsi formé se jette dans la Rivière d'Hames (1).

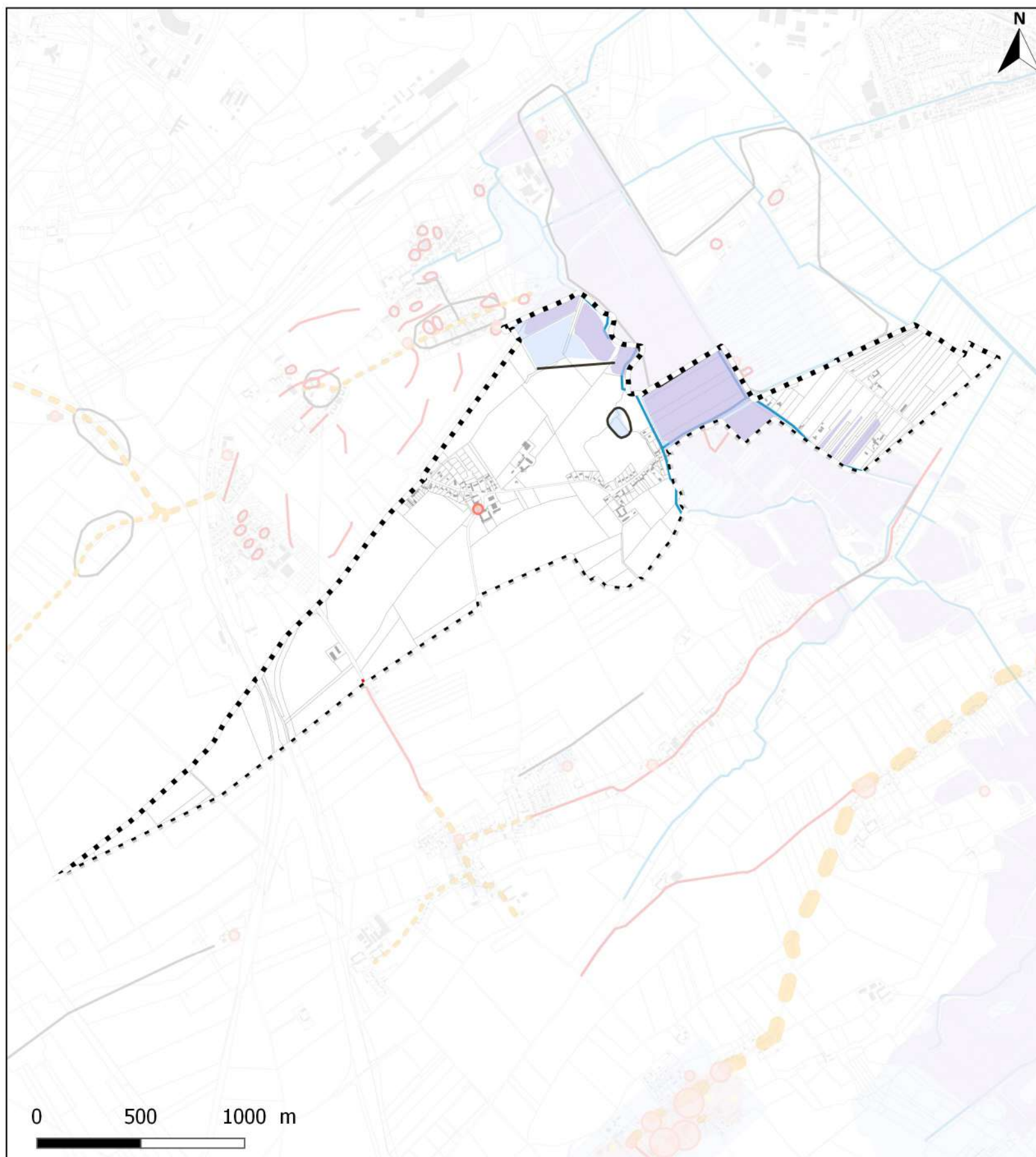
La partie est de la commune se trouve dans la plaine des Wateringues (1). C'est une zone d'accumulation recevant les eaux de ruissellement des coteaux, et drainée gravitairement par la Rivière d'Hames (1). A noter la présence d'un vannage au niveau de la RD245E1 (2).



Rivière d'Hames dans la plaine des Wateringues (1)



Ouvrage sous la RD245E1 avec vannage (2)



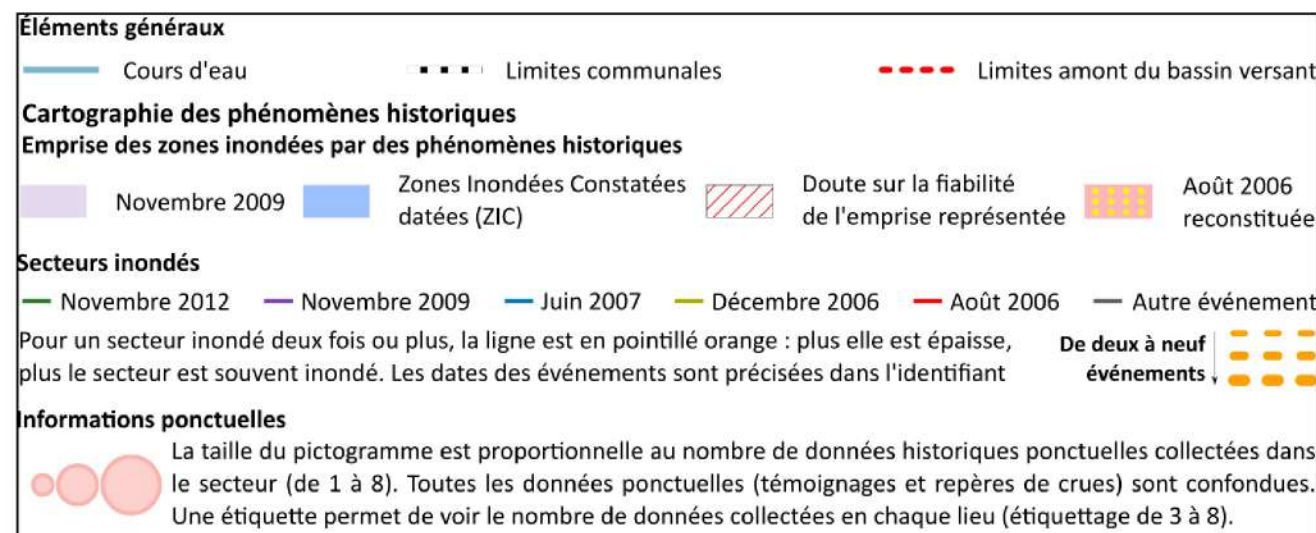
Peu d'informations ont été collectées au sein de la commune de Nielles-lès-Calais, quant aux inondations historiques.

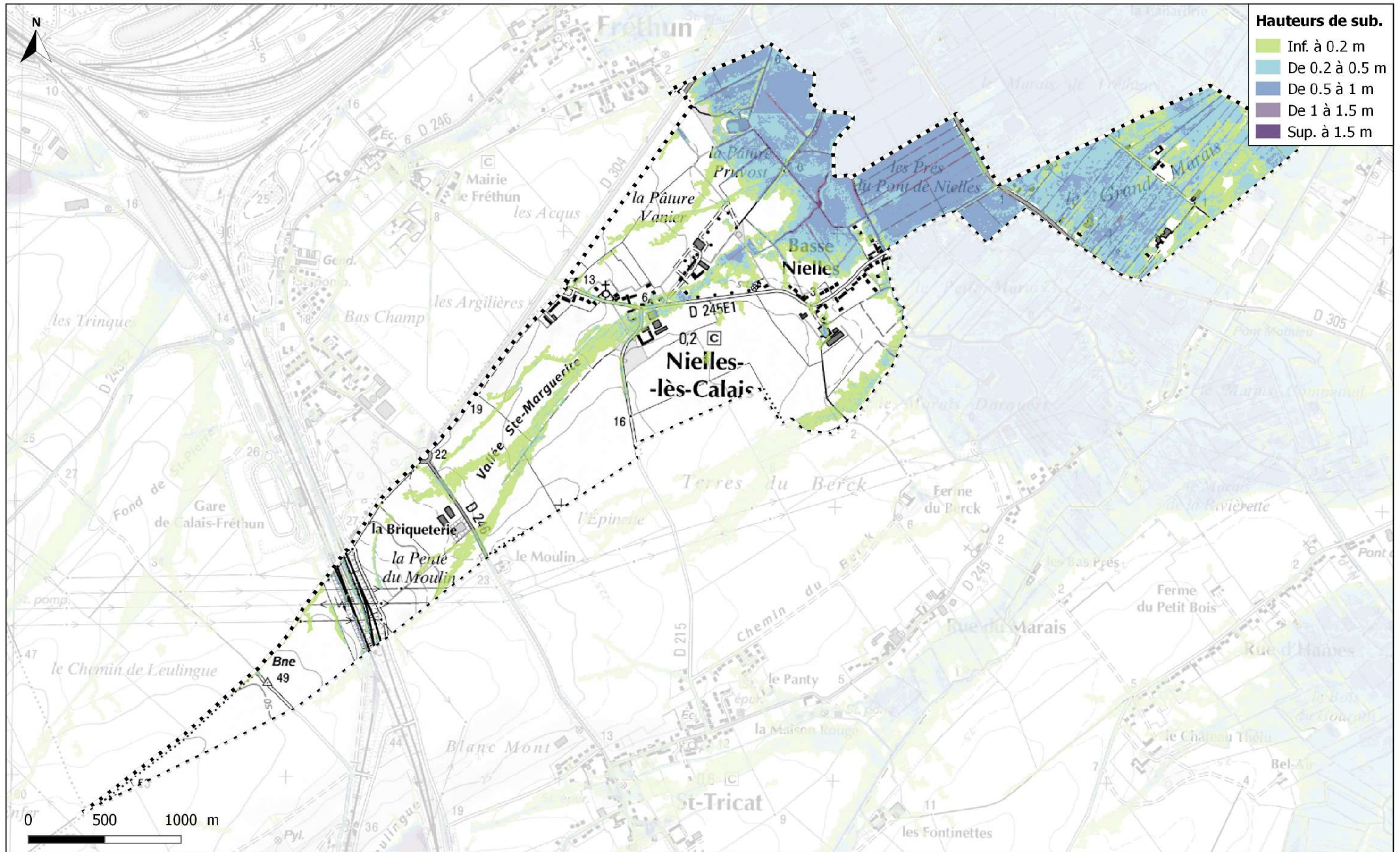
Néanmoins, on note que six événements ont été recensés sur la commune, de 1988 à 2014.

A priori, les inondations n'ont pratiquement pas engendré de dégâts à Nielles-lès-Calais.

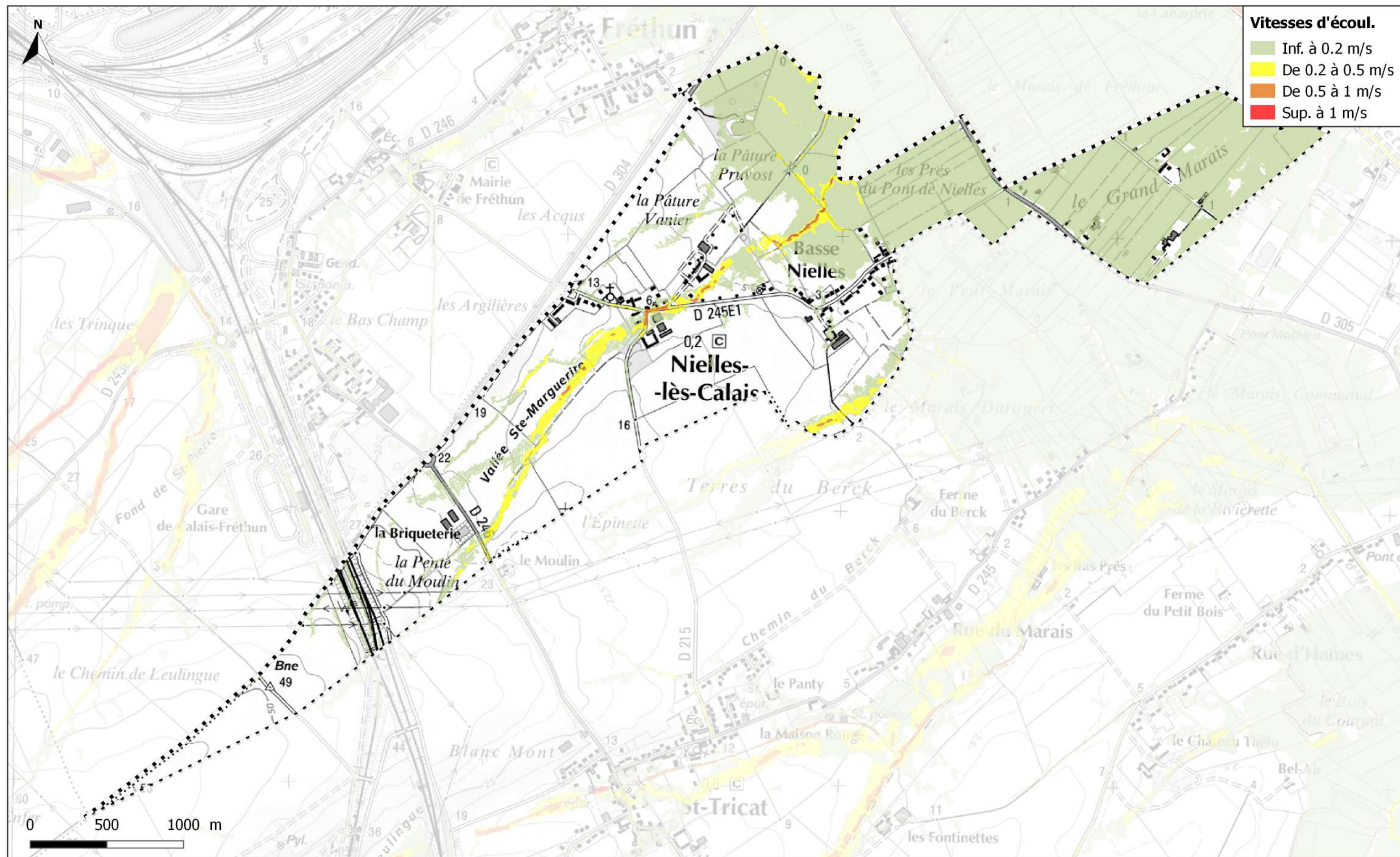
Une emprise inondée, non datée, a été signalée par les élus locaux proche de la rivière d'Hames-Boucres ainsi qu'un axe d'écoulement au nord-ouest de la commune.

Enfin, on note la présence de zones inondées en novembre 2009 au nord au sein de parcelles non bâties. Une légère emprise de ces dernières a été contestée par la commune, directement au sud de la rivière comme le montre la carte ci-contre.

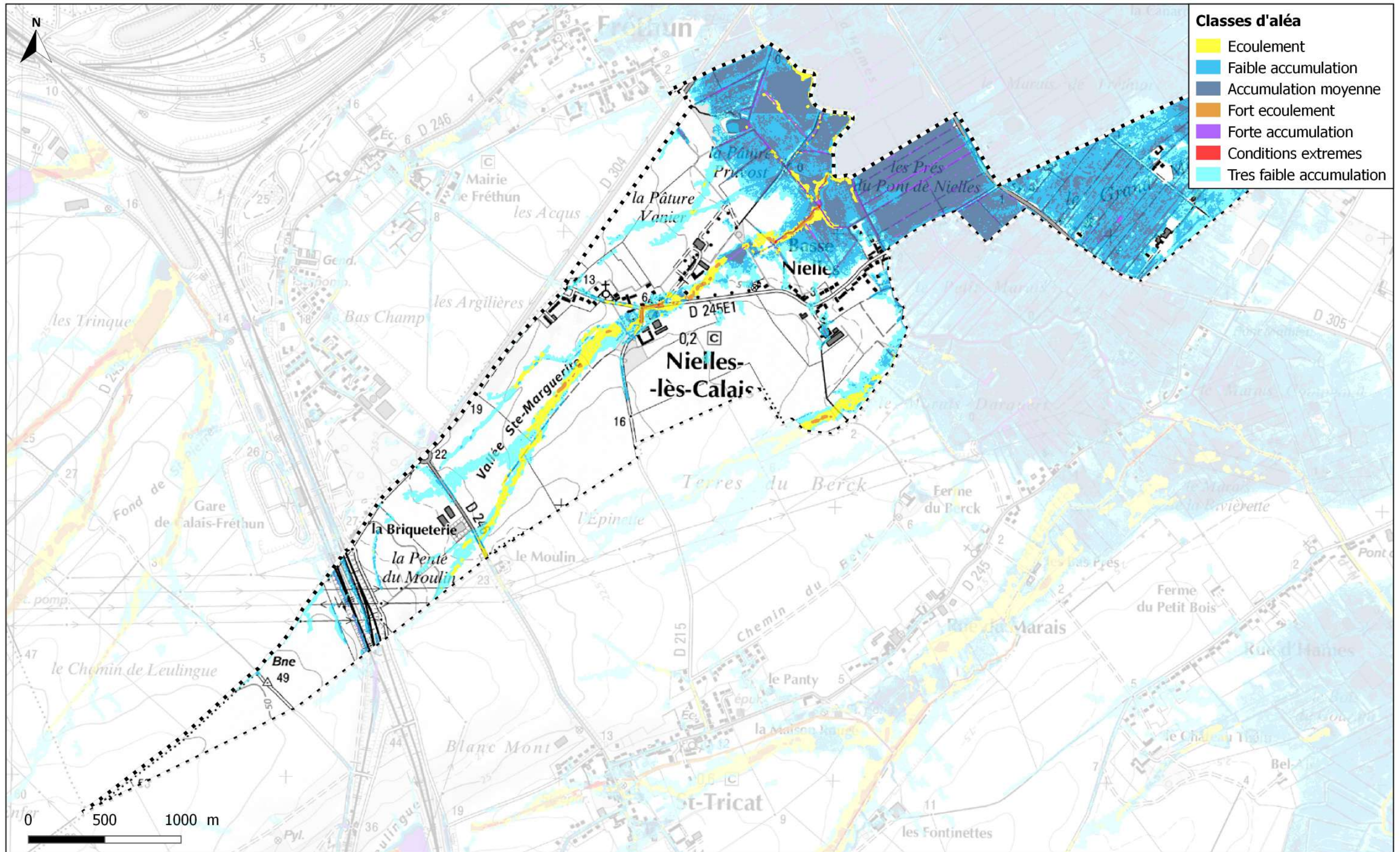




V - Cartographie des hauteurs de submersion



V - Cartographie des vitesses d'écoulement



Classes d'aléa

- Ecoulement
- Faible accumulation
- Accumulation moyenne
- Fort écoulement
- Forte accumulation
- Conditions extremes
- Tres faible accumulation

V - Cartographie de l'aléa